



## N° 107 DECEMBRE 2009

Noël, la Saint Sylvestre... dans quelques jours l'année 2009 va se terminer, pour beaucoup dans la joie des réunions familiales et amicales. Mais n'oublions pas ceux qui sont seuls ou qui souffrent de la maladie, ceux qui connaissent des conditions de vie difficiles.

Au seuil de 2010, le conseil municipal présente à chacune et chacun ses vœux les plus sincères de réussite personnelle et professionnelle, ses vœux de santé et de bonheur et il souhaite aux associations la réussite de leurs projets d'activités.



*Le « pot de fin d'année » aura lieu  
Mercredi 30 décembre à 18 h  
salle de la cantine scolaire*

*Comme chaque année, Fresselinoises et Fresselinois sont invités à venir partager ce moment de convivialité*

### **ETAT CIVIL**

#### Décès :

- Le 30 septembre : Gilbert AUPETIT, 2 allée Hélier Cosson
- Le 24 octobre : Marcelle LAVERDANT veuve DESRIEUX, 3 l'Age
- Le 31 octobre : Jean DESRIEUX, 28 les forges
- Le 10 novembre : Guy SOUVERAIN, 1, rue Claude Monet

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **(Principales décisions)**

### Séance du 25 septembre 2009

#### Personnel communal : règlement intérieur

Après avis favorable du Comité Technique Paritaire Départemental le conseil municipal adopte à l'unanimité le règlement intérieur.

#### Ecole

Cantine : le bilan de gestion 2008/2009 fait ressortir un déficit de 5 052.60 €. La participation communale est de 31.35 %. Le prix du repas était fixé à 2.70 € pour un prix de revient de 3.96 €.

Garderie : le bilan laisse apparaître une faible fréquentation.

Ecole : le maire informe le conseil qu'un demi poste d'enseignant a été affecté sur le RPI. Il se répartit en  $\frac{1}{4}$  de poste à Maison Feyne et  $\frac{1}{4}$  de poste à Fresselines. Le Conseil Municipal apporte son soutien aux parents d'élèves qui demandent la création d'un poste à temps complet pour la rentrée 2010.

#### Décision Modificative

Ajustement des crédits votés au budget : en investissement 25 000.00 € pris sur la somme inscrite en dépenses au compte 20418 (autres organismes publics) sont virés à l'article 21 (travaux bâtiments).

#### Communauté de Communes du Pays Dunois

Espace Monet-Rollinat : Par référence au projet adopté par le Comité Départemental de Tourisme, la Communauté de Communes du Pays Dunois devait réaménager l'Espace Monet Rollinat avec 4 fonctions principales : exposition, centre d'interprétation de l'Ecole de Crozant, Boutique, organisation de stages avec centre d'hébergement dans la partie de la grange non réhabilitée à ce jour.

L'acquisition par le Communauté de Communes du Pays Dunois de l'ancien hôtel Lépinat à Crozant et le projet qui se dessine risquent de modifier ce qui était prévu à Fresselines. Le conseil municipal estime donc souhaitable que soit clairement défini ce qui est envisagé sur chaque site de manière complémentaire et que soit établi un projet de budget de fonctionnement.

Sentier d'interprétation : « Dans les pas de Claude Monet » (circuit du confluent)

L'architecte chargé de dessiner la passerelle a été choisi (Peiter Gallerand) et 3 bureaux d'études ont été dans un premier temps retenus pour le sentier d'interprétation.

Association Eau et Lumière : cette association créée au niveau national a pour objectif de demander l'inscription des sites impressionnistes au patrimoine de l'UNESCO. La commune de Fresselines (tout comme Crozant) a donné un accord de principe à son adhésion.

#### Divers

Assurances accident du travail, décès du personnel communal : pour le personnel relevant du régime spécial CNRACL, un nouveau contrat d'un an sera souscrit avec la compagnie QUATREM.

Soutien au collectif creusois de développement et de défense des services publics : le conseil municipal adopte une motion contre le changement de statut de la Poste.

### Séance du 11 novembre 2009

#### Décision modificative : virement de crédit

Prélèvement de 15000.00 € du Chapitre 020 (dépenses imprévues) pour affectation au compte 2153 (réseaux divers) pour 12000.00 € et 21318 (autres bâtiments publics) pour 3000.00 €

#### Indemnités de conseil au receveur municipal

Accord pour le versement au receveur municipal de l'indemnité de conseil : 372.18 €

### Séance du 4 décembre 2009

#### Révision des tarifs communaux pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2010 :

- Camping : le conseil municipal adopte une augmentation moyenne de 6 % sur les tarifs d'occupation du camping et une d'environ 2% sur la location des mobiles homes.
- Cimetière : le prix de vente au m<sup>2</sup> pour une concession au cimetière et la case au colombarium restent inchangés
- Cantine : Le prix du repas passera à 2.80 €
- Garderie : le prix de la garderie reste fixé à 1.00 € par jour
- Tennis : l'utilisation du court de tennis reste gratuite

### Rapport d'activité du SDEC et du service déchets du SIERS:

Ces rapports mettent en évidence l'évolution de la gestion des syndicats ainsi que les perspectives pour 2009.

### Contrat assurance du personnel :

Pour l'assurance incapacité de travail, maternité du personnel communal relevant du régime spécial CNRACL, un nouveau contrat d'un an sera souscrit à la CNP

### Inscription au PDIPR :

Le Maire présente l'itinéraire du GR de Pays Val de Creuse pour l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées de la Creuse. Le conseil municipal accepte ce tracé en particulier les portions de chemins ruraux concernées par l'itinéraire dont la commune délègue l'entretien à la communauté de communes du Pays Dunois.

### Ecole : demande de poste et compte rendu du conseil d'école :

Le conseil d'école s'est tenu le 6 novembre. Le RPI compte 126 élèves (26 à Maison Feyne, 27 à villard et 73 à Fresselines). Un demi poste a été attribué au RPI à la rentrée scolaire. Pour 2010 2011, l'effectif, compris les moins de 3 ans, passerait à 130 élèves. Le conseil municipal soutient la demande de création d'un poste supplémentaire.

En ce qui concerne les achats pour l'école de Fresselines, un devis sera demandé pour la fourniture d'un petit photocopieur et l'ordinateur de la mairie sera attribué à l'école.

### Transfert de compétence de l'Espace Monet Rollinat à la Communauté de Communes du Pays Dunois :

Le maire donne lecture des procès verbaux de mise à disposition des biens immeubles et meubles affectés à l'exercice de la compétence gestion et entretien du centre artistique de Fresselines par la communauté de communes du Pays Dunois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Le maire explique qu'il faudra prévoir au budget 2010 les écritures d'ordre budgétaire. Le conseil municipal autorise le maire à signer les procès verbaux de mise à disposition des biens meubles et immeubles

### Chapelle de Chambonnet :

Suite à la réunion organisée à l'initiative de l'association des Amis de Fresselines avec M Michel AUBRUN professeur d'histoire et M Michel MANVILLE conservateur départemental du patrimoine, le conseil municipal retient l'idée d'acquisition d'une bande de terre et d'un chemin par l'accès à la chapelle de Chambonnet. Les propriétaires du terrain seront contactés.

### Centre d'Enfouissement Technique sur le territoire :

Le conseil municipal adopte une mention de soutien aux communes de Lafat et Sagnat contre l'implantation d'un site d'enfouissement d'ordures ménagères..

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### COLIS DES PERSONNES AGEES

Ce sont 178 personnes âgées de plus de 75 ans qui bénéficieront du colis de fin d'année offert par la commune, en collaboration avec l'association UNRPA pour ses adhérents. Sa distribution sera l'occasion de leur rendre une visite amicale avant Noël.

### CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Ce contrôle est obligatoire en application des lois sur l'eau et son coût est à la charge de l'utilisateur. La commune de Fresselines par délégation de compétence a confié en 2006, cette mission au SIERS qui l'effectuera début 2010 (voir bulletin municipal n° 92 d'avril 2006). Une réunion d'information à ce sujet a eu lieu le 27 octobre dernier. Vous trouverez ci-joint le compte rendu.

### SAEP FRESSELINES CHAMBON SAINTE CROIX

En cette période hivernale, pensez à protéger vos compteurs. Cette protection relève de votre responsabilité d'utilisateurs. Nous vous rappelons également que tous les compteurs extérieurs doivent obligatoirement être placés dans un regard pour des raisons de sécurité et pour faciliter la tâche du fontainier au moment du relevé annuel.

### Redevance de pollution domestique

L'adaptation de la politique de l'eau aux objectifs communautaires en matière de préservation du milieu naturel et de satisfaction des usagers a conduit le Parlement à voter une nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatiques qui a été promulguée le 30 décembre 2006 (loi n° 2006-1772). En matière de redevance de pollution domestique, cette nouvelle loi sur l'eau prévoit une redevance pour pollution d'origine domestique dont l'assiette est le volume d'eau facturé aux abonnés. Pour l'année 2009 le taux applicable est de 0.088 € par m<sup>3</sup>. Cette redevance est donc en vigueur sur votre facture d'eau de décembre 2009.

### Information des usagers

Le consommateur a désormais accès sur Internet aux résultats des analyses du contrôle sanitaire réalisées dans sa commune. Cette fonctionnalité est opérationnelle sur le site du Ministère de la Santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr). L'internaute choisit dans la liste déroulante, le département ainsi que la commune auxquels il souhaite accéder ; apparaissent alors les résultats de la dernière analyse d'eau potable avec mention de la date et du lieu de prélèvement. Le bulletin indique si l'analyse est conforme ou non aux critères de qualité, en différenciant la bactériologie de la physico-chimie.

### LE POINT SUR LES TRAVAUX

- réalisés : Voirie : fin de la mise en place des réseaux pour les pavillons HLM (Entreprise Lestrade)
- En cours : Bâtiment : le chantier de reconstruction de la salle polyvalente a débuté à la mi-octobre. (Démolition de la dalle et terrassement). Par mesure de sécurité le réseau d'écoulement des eaux en provenance de la mairie et de la Poste a été repris en réseau séparé (eaux usées, eaux pluviales) pour un montant de 9289.86 € TTC

### INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES:

En application de l'article R5 du Code Electoral, les demandes d'inscription sont recevables pendant toute l'année et jusqu'au jeudi 31 décembre 2009. Elles sont à déposer à la mairie par les intéressés eux-mêmes. Elles peuvent également être adressées par correspondance ou présentées par procuration.

### DONS D'ORGANES :

Les dons d'organes et de tissus humains peuvent sauver des vies : Pensez-y !

Si vous êtes sensibles à cette cause, vous pouvez contacter :

**France ADOT 23**  
**Maison des usagers**  
**Centre hospitalier de Guéret**  
**39 avenue de la Sénatorerie**  
**23000 GUERET**  
**Tel : 06.25.41.31.47**

### CHIENS ERRANTS

Nous rappelons que la divagation des chiens est interdite et nous invitons leurs propriétaires à les tenir en laisse ou à les maintenir dans un lieu clos afin d'éviter :

- les dégâts qui peuvent être occasionnés aux troupeaux (très récemment, trois brebis ont été attaquées et ont du être abattues).
- La malpropreté des lieux publics, source de désagrément (rues et places...).

*Chaque propriétaire de chiens est responsable de ses animaux.*

## **VIE DES ASSOCIATIONS**

### Les manifestations à venir

UNRPA :        9 janvier : Galette des rois  
                  20 février : Assemblée générale  
                  27 mars : Loto

AAPPMA : l'assemblée générale de la société de pêche aura lieu dimanche 11 janvier à 10 h, salle des mariages de la mairie. Tous les détenteurs d'une carte de la société sont cordialement invités.